

Le **14 Mars 2022**, à 20 h, les membres du conseil municipal de Benoistville, régulièrement convoqués le 10/03/22, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. GANCEL Daniel, Maire.

Membres en exercice : 14

Présents :

GANCEL Daniel, BUHOT Léopold, HOCHET Andrée, VALOGNE Claudine, LEFLAMBE Vincent, CAPELLE Marjorie, JOSEPH Damien, CHARODIE Thierry, ROSE Olivier, DUGERS Joëlle, THOMAS Viviane.

Pouvoirs : BERTRAND Benjamin à GANCEL Daniel, BRISSET Véronique à HOCHET Andrée, THOMAS Cédric à VALOGNE Claudine

Secrétaire de séance : CAPELLE Marjorie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de conseil municipal du 7 Février 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Exposé :

Le compte administratif 2021 du budget communal est présenté au conseil municipal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	306 075.93 €
Recettes :	352 271.89 €
Résultat de l'exercice 2021 :	46 195.96 €
<i>Excédent antérieur cumulé :</i>	<i>261 321.10 €</i>
Résultat total 2021 à affecter en 2022 :	307 517.06 €

Section d'investissement :

Dépenses :	130 664.97 €
Recettes :	328 352.38 €
Résultat de l'exercice 2021 :	197 687.41 €
<i>Excédent antérieur cumulé :</i>	<i>- 170 913.50 €</i>
Résultat total 2021 à reporter en 2022 :	26 773.91 €
<i>Résultat Restes à Réaliser 2021 :</i>	<i>- 27 787.32 €</i>
Besoin de financement 2022 :	- 1 013.41 €

Vu l'avis favorable de la commission finances, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget communal tel que présenté.

COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion 2021 de Mme la Trésorière municipale retrace les comptes du budget communal, conformes au compte administratif 2021.

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du budget communal.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Constatant que le compte financier de la section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de 307 517.06 €,

Constatant que le résultat de la section d'investissement présente un besoin de financement de 1 013.41 €,

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 307 517.06 € suivant cette répartition :

- Recettes d'investissement 2022 : besoin de financement, compte 1068 : 1 013.41 €
- Recettes de fonctionnement 2022 : excédent de résultat, compte 002 : 306 503.65 €

BUDGET PRIMITIF 2022

Exposé :

Le projet de budget primitif 2022 préparé par la commission finances est présenté, par chapitres, au conseil municipal.

Les inscriptions budgétaires prévisionnelles 2022 se résument ainsi :

FONCTIONNEMENT			2022	INVESTISSEMENT			2022
			Budgété				Budgété
Dépenses	011	Charges générales	113 324.00	Dépenses	001	Report déficit investissement antérieur	0.00
	012	Charges de personnel	165 979.00		020	Dépenses imprévues	7 000.00
	014	Atténuation de produits	3 510.00		040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
	022	Dépenses imprévues	5 000.00		041	Opérations patrimoniales	0.00
	023	Virement section investissement	90 210.00		10	Dotations, fonds divers	0.00
	042	Opérations d'ordre entre sections	870.00		13	Subventions	0.00
	65	Autres charges courantes	277 083.65		16	Emprunts	19 865.00
	66	Charges financières	2 719.00		20	Immobilisations incorporelles	12 480.00
	67	Charges exceptionnelles	0.00		204	Subventions d'équipement	16 500.00
		Total :	658 695.65			Total :	155 009.32
Recettes	002	Résultat de fonctionnement reporté	306 503.65	Recettes	001	Solde exécution investissement	26 773.91
	013	Atténuation de charges	500.00		021	Virement section fonctionnement	90 210.00
	042	Opérations d'ordre entre sections	0.00		024	Produits de cessions	0.00
	70	Produits des services	1 680.00		040	Opérations d'ordre entre sections	870.00
	73	Impôts et taxes	236 627.00		041	Opérations patrimoniales	0.00
	74	Dotations, subventions	69 485.00		10	Dotations, fonds divers	21 184.41
	75	Autres produits courants	43 900.00		13	Subventions d'investissement	12 773.00
	77	Produits exceptionnels	0.00		16	Emprunts et dettes assimilées	3 198.00
	Total :	658 695.65		Total :	155 009.32		

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget communal 2022 par chapitres, tel que présenté.

JOINTS CLOCHER EGLISE – MAITRISE D'OEUVRE

Exposé :

Par délibération 21D14 du 15 Mars 2021, le conseil municipal a validé le projet de sauvegarde de l'église, pour les travaux de réfection du clocher.

Le 6 Mai 2021, la commune a lancé une consultation en procédure adaptée.

Considérant l'absence de réponses à cette consultation, une deuxième a été lancée le 9 Septembre 2021.

Considérant la demande de la Direction des Affaires Culturelles d'engager l'opération par une tranche ferme pour les diagnostics et le permis de construire et une tranche conditionnelle pour la réalisation des travaux,

Vu l'avis de la commission travaux sur le devis et la commission finances sur l'inscription budgétaire,

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de tranche ferme du cabinet F&F JACQUEMARD-2, d'un montant de 12 480.00 € TTC,
- d'inscrire les crédits au compte 2031 du budget primitif 2022,

- de confirmer les demandes de subvention pour cette tranche ferme,
- d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous documents relatifs à cette décision.

SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Exposé :

Le conseil municipal est informé de la nécessité de mettre en place un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), et des conditions de réalisation de ce projet.

Vu la loi 2011-525 du 17 Mai 2011 instituant la police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2225-1 à R.2225-10,

Vu l'arrêté ministériel du 15 Décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 Février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté municipal 21A04 du 3 Mars 2021, procédant à l'inventaire des P.E.I. et de fixer leurs modalités de contrôle,

Vu l'avis favorable de la commission travaux sur le tableau prévisionnel de mise en place du Schéma Communal,

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de mettre en place un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), dont le tableau figure en annexe,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Lecture des décisions prises en vertu de la délégation L 2122-22 du C.G.C.T.

- 22D08 du 10/03/22 : signature du bail du logement 11 le Bourg à effet du 12/03/22 pour un loyer de 400.00 € mensuel.

Informations

- Nom de la commune : avis favorable de la Préfecture et du département de la Manche pour retrouver le « S » de BENOISTVILLE.
- Elections présidentielles : disponibilités des élus pour tenir le bureau de vote, à confirmer :

10 Avril :

Matin :

GANCEL Daniel
HOCHET Andrée
JOSEPH Damien
ROSE Olivier

Après-midi :

BUHOT Léopold
VALOGNE Claudine
CAPELLE Marjorie
THOMAS Viviane

24 Avril

Matin :

GANCEL Daniel
VALOGNE Claudine
DUGERS Joëlle
BRISSET Véronique

Après-midi :

HOCHET Andrée,
LEFLAMBE Vincent
CHARODIE Thierry
BERTRAND Benjamin

Le Maire lève la séance à 21h15